



Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale
Ouest Atlantique

OFFICE DE TOURISME DESTINATION
ANJOU VIGNOBLES ET VILLAGES

Siège social : Place de l'Hôtel de Ville
49290 CHALONNES SUR LOIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Office de Tourisme Destination Anjou Vignobles et Villages relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Office de Tourisme Destination Anjou Vignobles et Villages à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant : les contributions volontaires ne sont pas valorisées dans les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS,

Le 12 mars 2024

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT,

Représenté par Charles PRIGENT

Commissaire aux comptes

« Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - ACTIF

DEST. ANJOU VIGNOLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 738,00	1 738,00		49,32
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	33 948,42	32 813,86	1 134,56	3 143,08
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	100,00		100,00	100,00
TOTAL (I)	35 786,42	34 551,86	1 234,56	3 292,40
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	9 614,05	1 261,00	8 353,05	10 051,98
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 000,00		1 000,00	1 354,50
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	33 323,35		33 323,35	2 579,87
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	103 384,79		103 384,79	108 340,81
Charges constatées d'avance	17 653,05		17 653,05	23 879,52
TOTAL (II)	164 975,24	1 261,00	163 714,24	146 206,68
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	200 761,66	35 812,86	164 948,80	149 499,08

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

BILAN - PASSIF

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	25 071,99	25 071,99
Autres		
Report à nouveau	22 118,30	27 491,16
Excédent ou déficit de l'exercice	-29 873,81	-5 372,86
<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>17 316,48</i>	<i>47 190,29</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	17 316,48	47 190,29
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 527,25	20 885,92
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	53 808,51	50 469,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 447,90	4 777,90
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	27 848,66	26 175,33
TOTAL (IV)	147 632,32	102 308,79
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	164 948,80	149 499,08

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	30,00	20,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	45 973,00	41 947,38
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	92 312,31	86 895,85
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	434 589,17	349 866,64
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 327,00	3 795,70
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	32,28	17,07
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	576 263,76	482 542,64
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	38 739,92	37 134,80
Variation de stock	871,93	-3 043,10
Autres achats et charges externes	254 231,52	172 469,35
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 622,35	1 469,16
Salaires et traitements	248 470,45	225 654,17
Charges sociales	60 929,06	60 502,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 318,84	4 375,66
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	19,98	18,49
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	608 204,05	498 580,53
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-31 940,29	-16 037,89
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 066,48	1 038,18
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 066,48	1 038,18
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 066,48	1 038,18

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes
7 rue Rangeard
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

COMPTE DE RÉSULTAT

DEST. ANJOU VIGNOLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-29 873,81	-14 999,71
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		9 626,85
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		9 626,85
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		9 626,85
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	578 330,24	493 207,67
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	608 204,05	498 580,53
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-29 873,81	-5 372,86

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

Annexe

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

DEST. ANJOU VIGNOLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 164 948,80 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -29 873,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Art. 431-2 règlement ANC n°2018-06

Avant les principes et méthodes figurants à l'article 833-2 du règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, l'annexe comprend :

- une description de l'objet social de l'entité ;
- une description de la nature et du périmètre des activités ;
- une description des moyens mis en oeuvre.

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Description de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités et des moyens mis en oeuvre

Destination Anjou Vignoble et Villages est une association loi 1901 créée le 28 février 2018. Il assure les missions suivantes :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de la communauté de communes Loire Layon Aubance
- La promotion touristique du territoire en cohérence avec Anjou Tourisme et les destinations voisines
- L'organisation d'événements et d'animations en lien avec les acteurs locaux
- La commercialisation de services touristiques (séjours, billetteries, boutiques...)
- La gestion de l'Espace Exposition de Chalonnes sur Loire

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANJOU AUDIT COMMISSARIAI
Commissaire aux Comptes
7 rue Rangeard
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 72 94 90
anjou.audit@orange.fr

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels de transport	4 ans
- Matériel de bureau et inform.	3 ans
- Mobiliers	5 à 10 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORA	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 738,00		
CORPORA	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers				
	Autres immos corporelles		9 290,00		
	Matériel de transport		24 658,42		
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	33 948,42		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		100,00		
		TOTAL	100,00		
TOTAL GENERAL			35 786,42		

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPORA	Frais d'établissement & dévellop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 738,00	
CORPORA	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles		9 290,00			
	Mat. bureau, inform., mobilier		24 658,42			
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL			33 948,42	
FINANCIERE	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				100,00	
		TOTAL			100,00	
TOTAL GENERAL					35 786,42	

ANJOU AUDIT COMMISSARIAI

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 688,68	49,32		1 738,00	
TOTAL	1 688,68	49,32		1 738,00	
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles					
Inst. générales agencem. amén.					
Matériel de transport	9 290,00			9 290,00	
Mat. bureau et Informatiq., mob.	21 515,34	2 008,52		23 523,86	
Emballages récupérables divers					
TOTAL	30 805,34	2 008,52		32 813,86	
TOTAL GENERAL	32 494,02	2 057,84		34 551,86	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT
 Commissaire aux Comptes
 7 rue Rangeard
 49100 ANGERS
 Tél. : 02 41 72 94 90
 anjou.audit@orange.fr

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ACTIF CIRCULANT

DEST. ANJOU VIGNOLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	100,00		100,00
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 000,00	1 000,00	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	31,05	31,05	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques	2 859,10	2 859,10	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	30 433,20	30 433,20		
Charges constatées d'avance	17 653,05	17 653,05		
TOTAUX		52 076,40	51 976,40	100,00
renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	17 653,05
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	17 653,05

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes
7 rue Rangeard
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 72 94 90
anjou.audit@orange.fr

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	25 071,99				25 071,99
Report à nouveau	27 491,16			5 372,86	22 118,30
Excédent ou déficit de l'exercice	-5 372,86		5 372,86		
TOTAUX	47 190,29		5 372,86	5 372,86	47 190,29

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	61 527,25	61 527,25		
Personnel & comptes rattachés	19 452,00	19 452,00		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	32 086,56	32 086,56		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	166,67	166,67		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	2 103,28	2 103,28		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 447,90	4 447,90		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	27 848,66	27 848,66		
TOTAUX	147 632,32	147 632,32		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	27 848,66
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	27 848,66

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 531,55
Dettes fiscales et sociales	25 566,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	38 097,83

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
7 rue Rangeard
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 72 94 90
anjou.audit@orange.fr

ENGAGEMENTS

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 17 405,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 173	3 860
TOTAL	4 173,00	3 860,00

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

LES EFFECTIFS

DEST. ANJOU VIGNOBLE ET VILLAG

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	8,11	8,03
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise	5,00	5,42
Employés et techniciens	2,11	1,61
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANJOU AUDIT COMMISSARIAT

Commissaire aux Comptes

7 rue Rangeard

49100 ANGERS

Tél. : 02 41 72 94 90

anjou.audit@orange.fr

